

## **CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 25 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 25 Octobre à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Écouves se sont rassemblés en réunion ordinaire à la salle du conseil d'Écouves après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain MEYER, Maire.

Etaient présents, Patrice BRESTEAUX, Claude BROULT, Didier CHEVALIER, Danielle ERNOU, Alain GAUDRÉ, Philippe GÈZE, Pierre GUÉRIN, Maryse LEGUAY, Céline LE LIEVRE, Alain MEYER, Elisabeth MOTAS, Isabelle POTTIER, Marie-Odile RIOU, Michel SENAULT, Liliane SONNET, Catherine TERHEC, Régis VÉCRIN.

Absents excusés : Fabienne BLEICHER  
Arnaud GAUDRÉ  
Jean-Marie PETIT, pouvoir à Régis VÉCRIN

Absent non excusé : Nadine BAUCHERON

Secrétaire de séance : Maryse LEGUAY  
Conseillers en exercice : 21                      Conseillers présents : 17  
Votants : 18

### **1) Adoption du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 2 Juin 2022**

Compte rendu adopté à l'unanimité.

### **2) Lotissement du Champ de la Vigne (Vingt Hanaps) – Prix de vente des parcelles**

Suite à l'acquisition de 15 parcelles constructibles au lotissement « Champ de la Vigne », il est nécessaire d'en fixer le prix en vue de leur commercialisation.

Un groupe de travail a été constitué au sein du conseil municipal afin de réfléchir à la détermination du prix de revente des 15 parcelles.

Monsieur le Maire et le groupe de travail dédié ont proposé de fixer un prix de vente HT par parcelle afin de prendre en compte les disparités au niveau des terrains, soit :

	N° de parcelle	Superficie (m <sup>2</sup> )	Prix HT
1 <sup>er</sup> lot	509 AB 103	863	23 732,50 €
2 <sup>ème</sup> lot	509 AB 107	863	23 732,50 €
3 <sup>ème</sup> lot	509 AB 108	924	23 100,00 €
4 <sup>ème</sup> lot	509 AB 106	863	23 732,50 €
5 <sup>ème</sup> lot	509 AB 110	885	24 337,50 €
6 <sup>ème</sup> lot	509 AB 112	724	21 116,67 €
7 <sup>ème</sup> lot	509 AB 121	793	19 825,00 €
8 <sup>ème</sup> lot	509 AB 122	671	17 893,33 €
9 <sup>ème</sup> lot	509 AB 127	738	21 525,00 €
10 <sup>ème</sup> lot	509 AB 128	718	20 941,67 €

11 <sup>ème</sup> lot	509 AB 129	653	19 045,83 €
12 <sup>ème</sup> lot	509 AB 130	666	19 425,00 €
13 <sup>ème</sup> lot	509 AB 131	729	21 262,50 €
14 <sup>ème</sup> lot	509 AB 132	796	23 216,67 €
15 <sup>ème</sup> lot	509 AB 133	677	19 745,83 €

Le Conseil Municipal a approuvé la proposition de Monsieur le Maire et a décidé de soumettre ces tarifs à l'approbation du Service de Gestion Comptable de Mortagne au Perche.  
La mise en vente officielle des lots ne pourra donc intervenir qu'après obtention de cet avis

### **3) Vente de l'appartement de la Place Lebert (Radon)**

Madame Benard, gérante de l'épicerie, a demandé à acquérir cet appartement T2 de 37.50 m<sup>2</sup> actuellement libre.

Monsieur le Maire a souhaité obtenir l'avis du Conseil Municipal sur cette demande afin de lui apporter une réponse.

L'Assemblée a donné un accord de principe quant à l'achat de l'appartement par Mme Benard.  
Le prix de vente a été estimé entre 40 000 et 45 000 €, celui-ci sera déterminé lors d'une prochaine réunion de conseil.

### **4) Travaux de voirie à la Pesantière – Signature de la convention de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire a rappelé que des travaux de sécurisation et de mise aux normes du pluvial à la Pesantière (Radon) seront prévus au budget 2023 (coût estimatif des travaux : 295 274.00 € HT).

Ces travaux, compte tenu du montant, sont soumis à la règle des marchés publics. Afin de conduire la passation du marché et suivre les travaux, Monsieur Meyer a proposé de confier la maîtrise d'œuvre à l'Agence Départementale d'Ingénierie (ADI).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

*Article 1* : de confier la mission de maîtrise d'œuvre (MOE) de ces travaux à l'Agence Départementale d'Ingénierie (ADI) pour un montant total estimé de **22 749.32 € TTC**

*Article 2* : d'adopter la convention de mission de maîtrise d'œuvre correspondante à passer avec Ingénierie 61.

*Article 3* : d'autoriser le Maire à signer la convention

### **5) CUA : Rapports 2021 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif**

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté Urbaine d'Alençon est tenu de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et des services publics d'assainissement collectif et non collectif. Ces rapports sont notamment destinés à l'information des usagers.

Il est rappelé que ces rapports annuels doivent être :

- ◆ présentés au Conseil de Communauté, au plus tard dans les 9 mois qui clôturent l'exercice,
- ◆ transmis à toutes les communes adhérentes à la Communauté Urbaine,
- ◆ présentés aux Conseils Municipaux au plus tard dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2022,

- ♦ mis à la disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants dans les quinze jours suivant la présentation devant le Conseil Municipal.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'Écouves de bien vouloir se prononcer sur les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et des services publics d'assainissement pour l'exercice 2021.

M. Chevalier, membre de la commission communautaire « cadre de vie », a résumé les principaux éléments de ces rapports :

➤ **Eau potable**

Le service a desservi 18 communes en 2021, soit 50 903 habitants (20 476 abonnés).

4 191 219 m<sup>3</sup> d'eau prélevés dont 12 803 m<sup>3</sup> au captage de l'étang (- 67.50 % par rapport à 2020 car le service de l'eau de la CUA est revenu à un fonctionnement normal avec l'essai de la nouvelle usine) et 65 923 m<sup>3</sup> au forage du marais à Radon (+ 27.4 % par rapport à 2020).

→ Concernant le captage de l'étang, la question de son avenir va être abordée avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). En effet, l'influence du niveau de l'étang empêche son utilisation l'hiver (problème de turbidité) et la disponibilité de la ressource n'est pas toujours suffisante l'été.

La consommation moyenne d'un usager est de 86 m<sup>3</sup>/an. Environ 45% des ventes d'eau sont à destination des professionnels.

Au niveau du tarif de la part fixe annuelle, celui-ci est passé de 37.80 € au 01/01/2021 à 38.70 € au 01/01/2022, soit une augmentation de 2.4 %

➤ **Assainissement collectif**

30 communes desservies, soit 59 000 habitants (21 231 abonnés)

2 379 372 m<sup>3</sup> facturés (2 419 630 en 2020)

Au niveau du tarif de la part fixe annuelle, celui-ci est passé de 28.10 € au 01/01/2021 à 28.80 € au 01/01/2022, soit une augmentation de 2.5 %

➤ **Assainissement non collectif**

Environ 6 000 habitants desservis (sur 56 611 habitants)

948 installations contrôlées en 2021 avec un taux de conformité de 81.65 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur les rapports annuels relatifs au prix et à la qualité du service public de l'eau potable et des services publics d'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2021, tels que présentés.

## **6) Participation communale à la destruction de nids de frelons asiatiques**

Monsieur le Maire a rappelé que le Département de l'Orne subventionnait la destruction de ces nids à hauteur de 33 % du coût TTC facturé par le prestataire (subvention plafonnée à 50 €). Les bénéficiaires sont les particuliers, les associations et les syndicats de copropriété et la participation est limitée aux interventions comprises entre le 5 mai et le 30 novembre de chaque année.

Le Département a confié la mise en œuvre de cette politique au Groupement de Défense Sanitaire (GDS), organisme à vocation sanitaire agréé par le Ministère de l'Agriculture.

Il a proposé que la Commune d'Écouves vienne compléter l'action du Département à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 en conventionnant avec le GDS de l'Orne pour la gestion de cette participation.

Le conseil, après en avoir délibéré, a décidé que :

- La commune prendra en charge, à partir de l'année 2023, une partie des factures de destruction de nid de frelons asiatiques.

- L'aide communale ne pourra pas excéder **33 % du coût TTC de la facture**.
- L'aide communale ne pourra pas excéder **50 €** par prise en charge.
- La prise en charge sera subordonnée à l'intervention d'une entreprise adhérente à la charte de bonnes pratiques de destruction des nids de frelons asiatiques.
- L'instruction des dossiers et le versement de la prise en charge seront confiés au Groupement de Défense Sanitaire de l'Orne, après signature de la convention dédiée « Lutte contre la prolifération du frelon asiatique ».

### **7) Vente de 3 tentes au Comité des fêtes de Radon**

Monsieur le Maire a informé que la Commune d'Écouves était propriétaire de 3 tentes dont elle n'avait pas l'utilité. Il a proposé de les soumettre à la vente et a indiqué que le comité des fêtes de Radon était intéressé.

Monsieur le Maire a donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur la vente de ces 3 tentes au comité des fêtes de Radon pour un montant de 2 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente des 3 tentes au comité des fêtes de Radon pour un montant de 2 300.00 €TTC.

### **8) Modification du temps de travail d'un adjoint technique**

Monsieur le Maire a exposé au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet (12.43 heures hebdomadaires) afin de ne plus intégrer les 10 heures annuelles relatives à l'état des lieux de la salle communale de Vingt Hanaps.

Il a proposé de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet créé initialement pour une durée de 12.43 H par semaine à 12.21 H par semaine à compter du 1er Janvier 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé d'adopter la proposition du Maire.

### **9) Adhésions et retraits du Smico**

SMICO : Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités

Lorsque les collectivités souhaitent adhérer ou se retirer de ce syndicat, toutes les collectivités adhérentes doivent donner leur accord.

**Plusieurs collectivités ont demandé leur adhésion au syndicat :**

Les communes de :

- PARFONDEVAL
- LANGRUNE SUR MER

Du CCAS de communes de :

- RIVES D'ANDAINE

Du SIAEP des 3 Cantons

<b>Plusieurs collectivités ont demandé leur retrait :</b>	- LES MONTS D'AUNAY (pour la partie du territoire de Campandré Valcongrain)	SEMALLÉ - SÉVIGNY
Les communes de :	- MORTREE	- ROSEL
- APPENAI SOUS BELLEME	- RESENLIEU	- THUE ET MUE
- BAROU EN AUGÉ	- SAINT MARTIN DU VIEUX BELLEME	- BELLOU LE TRICHARD
- CIRAL	- SAP ANDRÉ	- MONTS D'ANDAINE
- LA FERTE MACE (pour la partie du territoire d'Antoigny)	- TINCHEBRAY BOCAGE (pour la partie du territoire de la commune de Frênes)	- TRACY BOCAGE
- LA FERTE EN OUCHE (pour la partie du territoire des communes de Anceins, Couvains, Heugon, La Ferté Fresnel, Saint Nicolas des Laitiers et Villers en Ouche)	- TOUROUVRE AU PERCHE (pour la partie du territoire de la commune de Randonnai)	Du SIAEP de GACÉ
- LA FRESNAIE FAYEL	- VILLIERS SOUS MORTAGNE	Des SIVOS de GACÉ et de MONTS D'ANDAINE
- GOUFFERN EN AUGÉ (pour la partie du territoire de la commune d'Aubry en Exmes, Chambois, La Cochère, Fel, Omméel, Silly en Gouffern et Urou et Crennes)	- ECOUCHÉ LES VALLÉES	Du SIVOM de SEEJ ENFANCE EDUCATION JEUNESSE
- LIVAROT PAYS D'AUGÉ (pour la partie du territoire de Fervaques)	- SAINT EVROULT NOTRE DAME DU BOIS	
	- SAINT EVROULT DE MONTFORT	
	- CHAUMONT	
	- SAINTE SCOLASSE SUR SARTHE	
	- LA GENEVRAIE	
	- BOUCÉ	
	- MARCHEMAISON	
	- FEINGS	
	- MÉHOUDIN	
	- LE PIN AU HARAS	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a donné son accord concernant ces demandes d'adhésions et de retraits.

## Questions diverses

- Adressage : plaques et numéros de rues

La commission adressage travaille actuellement sur la commande des plaques et numéros de rue. Elle a souhaité connaître l'avis du conseil sur la couleur des plaques : 1 couleur par commune historique ou 1 seule et unique couleur pour toute la commune.

Après en avoir discuté, le conseil municipal s'est prononcé en faveur d'1 couleur par commune historique.

- Bilan de la rentrée scolaire 2022

- Ecole de Vingt Hanaps : En responsabilité des écoles, le SMIVOS de St Gervais du Perron - Vingt-Hanaps accueille 44 élèves à l'école de VH et 42 à l'école de St Gervais, soit un effectif total de 86 élèves.

L'école de Vingt-Hanaps compte 3 classes :

- Maternelles : PS et MS avec 13 élèves ; MS et GS avec 14 élèves.
- CP avec 17 élèves.

L'école de St Gervais compte 2 classes :

- CE1 avec 13 élèves et CE2 avec 11 élèves (total 24 CE)
- CM1 avec 36 élèves et CM2 avec 13 élèves (total 19 CM)

→ Françoise CHEENNE a fait valoir ses droits à la retraite en juin dernier. Elle est remplacée par Hélène ROCHER au poste de directrice de l'école et enseignante des PS et MS de Vingt-Hanaps.

- Ecole de Radon : 132 élèves, dont 44 en maternelle et 88 en élémentaire.

Une classe transplantée sera organisée à Tourlaville pour les élèves de CM2